

Razzismo e islamofobia in Francia: a colloquio con Didier Fassin*

A CURA DI ALFONSINA BELLIO

Parigi, luglio 2016

Alfonsina Bellio: *Dans votre livre "La force de l'ordre" vous différenciez racisme et discrimination. Peut-on discriminer sans être raciste?*

Didier Fassin: Le racisme implique une attitude d'hostilité et/ou de mépris à l'égard de certains groupes, qu'elle soit ou non sous-tendue par une idéologie explicite. La discrimination relève de pratiques conduisant à des différences de traitement entre des individus, dont certains se trouvent donc désavantagés. La distinction entre les deux est sociologiquement importante et a été historiquement décisive sur deux plans. D'une part, le racisme implique des sujets qui manifestent des opinions ou réalisent des actions de façon consciente et volontaire, tandis que la discrimination met en cause bien plus largement des processus qui caractérisent des institutions, des professions, voire une société tout entière: dans le premier cas, on se rassure souvent en se contentant de dénoncer les actes racistes comme s'il s'agissait de faits isolés ou isolables; dans le second, on est contraint de considérer les responsabilités collectives qui aboutissent, par des mécanismes souvent rendus invisibles, à ce que certains soient systématiquement défavorisés par rapport à d'autres. D'autre part, l'incrimination de racisme supposant l'intention et donc souvent l'expression de sentiments, elle est difficile à établir et donc le racisme est rarement condamné, alors qu'au contraire, depuis l'inversion de la charge de la preuve, l'accusation de discrimination suppose que la personne mise en cause fasse elle-même la démonstration que le préjudice qu'elle a fait subir n'était pas lié à l'appartenance des victimes à un groupe particulier: le déplacement de la focale juridique et sociale du racisme vers la discrimination a donc permis au cours des années récentes de lutter bien plus efficacement contre les pratiques à l'encontre des minorités ethno-raciales en matière d'emploi, de salaire, de logement, de loisirs ou d'activités bancaires. Dans le monde social, du reste, racisme et discrimination peuvent être en partie

* Didier Fassin est Professeur de Sciences Sociales à l'Institute for Advanced Study de Princeton et Directeur d'études à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales de Paris. Il est notamment l'auteur de *La Force de l'ordre. Une anthropologie de la police des quartiers* (2011), et de *L'Ombre du monde. Une anthropologie de la condition carcérale* (2015), tous les deux publiés au Seuil.

dissociés. Ainsi, un artisan nullement hostile ou méprisant à l'égard des personnes arabes ou noires peut préférer recruter une personne blanche parce qu'il sait qu'il a dans sa clientèle des individus racistes. A l'inverse, un patron qui ne cache pas ses opinions à l'encontre des hommes arabes et noirs peut les privilégier comme force de travail car il les pense dociles et durs au labeur. Mais bien entendu, dans les faits, racisme et discrimination vont souvent de pair...

AB: Comment peut-on définir le "racisme" dans la France contemporaine? A travers quel type de forme sociale s'exprime-t-il aujourd'hui? S'exerce-t-il à l'encontre de certains groupes "ethniques" particuliers? Peut-on dire que, récemment, cette notion se manifeste plutôt sous la forme d'une "islamophobie"?

DF: Il est difficile de mesurer le racisme dans le temps avec une intention comparative car les déclarations lors d'enquêtes dépendent de la formulation des questions et de la tolérance à l'égard de ces idées dans la société. Il semble cependant que depuis trois décennies, en France comme dans d'autres pays européens, il soit devenu plus légitime de manifester publiquement des opinions à l'encontre des minorités, des immigrés, des étrangers: racisme et xénophobie ont en quelque sorte acquis droit de cité aussi bien dans les cercles politiques que dans l'univers médiatique. Mais il est également difficile de délimiter précisément le racisme, de le distinguer de l'antisémitisme et de l'islamophobie, et de suivre les évolutions de ses cibles et de ses formes, dans la mesure où ces interprétations dépendent de la manière dont on le définit. On peut toutefois noter que, surtout au cours du dernier quart de siècle, les musulmans sont devenus, en France, un objet privilégié, presque obsessionnel, de commentaires négatifs et d'attitudes préjudicielles, et ce avant même les attentats menés par des islamistes radicaux: cette focalisation n'est cependant pas aussi inédite qu'on le croit souvent, car pendant la période coloniale, les sujets arabes, qui étaient l'objet d'attitudes racistes et de pratiques discriminatoires, étaient déjà désignés comme musulmans. Le racisme et la discrimination s'expriment ainsi, dans la France contemporaine, de manière plus diffuse et plus diversifiée, plus ouverte et plus complexe que ce n'était le cas dans la période qui a suivi la seconde guerre mondiale. Un parallèle mériterait d'ailleurs d'être fait entre les années 2000 et les années 1930, l'islamophobie se substituant aujourd'hui à l'antisémitisme d'hier.

AB: Le Front National fait de la xénophobie un élément clé de sa conquête du pouvoir. Croyez-vous que les questions identitaires réveillent dans la population française une sorte de nouvelle question nationale?

DF: Dans les années 1980, alors que la gauche était au pouvoir, le Front national a commencé son ascension politique en mettant en avant deux thèmes: l'immigration et l'insécurité. Il n'était pourtant pas le premier à avoir instrumen-

talisé la question nationale puisque le Parti communiste l'avait déjà fait avec un discours identitaire et xénophobe dès les années 1970. L'idéologie de l'extrême droite a rapidement été reprise par une partie de la droite classique en quête de son électorat perdu. Cette stratégie a été couronnée de succès et la droite a été presque continuellement au gouvernement de 1991 à 2012. C'est du reste au cours de la brève présence de la gauche au pouvoir à la fin des années 1990 que cette dernière s'est elle aussi ralliée à l'idée que l'immigration et l'insécurité étaient deux problèmes majeurs de la société française, même si sa politique s'est avérée moins brutale et plus respectueuse du droit que celle des conservateurs. Au cours de la décennie 2000, en France comme dans d'autres pays européens, de la Grande-Bretagne à la Pologne et à la Hongrie, la question identitaire est devenue centrale dans le débat public, résultat d'une stratégie menée par les successifs gouvernements de droite qui proclamaient le principe de la laïcité tout en mobilisant les racines chrétiennes et rejetant les pratiques musulmanes et qui affirmaient le caractère occidental des droits de l'homme tout en développant des discours racistes et xénophobes. Mais il faut noter un intéressant paradoxe. La stratégie identitaire de la droite a profondément divisé le pays et s'est finalement traduite par un échec électoral de son champion en 2012. Elle a toutefois été ressuscitée par la gauche dans une forme plus acceptable, notamment dans les suites des attentats contre *Charlie Hebdo* en janvier 2015, à travers la revendication de valeurs républicaines qui seraient singulières à la culture nationale, au risque de marginaliser un peu plus les populations d'origine immigrée, dont beaucoup sont françaises. Si l'on prend donc un peu de recul historique, les trente dernières années ont vu la mise au centre de l'espace public des questions identitaire et sécuritaire avec une double conséquence: la constitution des immigrés et des minorités comme boucs émissaires et nouvelles classes dangereuses, d'une part; l'occultation des inégalités sociales croissantes au cours de la même période, d'autre part. Finalement, ce sont les victimes des disparités économiques et des discriminations raciales qui sont devenues la cible des politiques identitaire et sécuritaire conduite par la droite d'abord et par la gauche ensuite. La première violence, en France, celle qui est responsable du plus grand nombre de décès précoces et de la plus forte mortalité prématurée, n'est pas la violence des homicides ou du terrorisme, dont tout le monde parle, mais des inégalités sociales, dont bien peu se préoccupent.

AB: Comment lire avec les instruments d'analyse des sciences sociales ce phénomène d'état d'urgence qui a tendance à se pérenniser aujourd'hui en France, et qui semble correspondre aux attentes d'une partie de la population et d'une partie de la classe politique?

DF: L'état d'urgence décrété après les attentats de novembre 2015 est la traduction des analyses précédentes. Il faut rappeler que la France est le seul pays européen frappé par de tels actes violents à avoir pris cette mesure qui donne

des pouvoirs exceptionnels aux forces de l'ordre et suspend un certain nombre de garanties constitutionnelles: confrontés à des faits de gravité comparable, ni l'Espagne, ni la Grande-Bretagne, ni la Belgique n'a fait ce choix. Il faut également souligner que ce dispositif n'était nullement nécessaire pour réaliser les indispensables actions visant à rechercher les auteurs des attaques et à sécuriser le pays contre de nouvelles alertes puisque la législation ordinaire offrait toutes les ressources juridiques et institutionnelles pour mener à bien ces opérations: magistrats et experts sont quasiment unanimes sur ce point. L'état d'urgence a donc été avant tout une mesure symbolique prise dans un climat émotionnel dont le pouvoir exécutif s'est servi à des fins politiciennes. Mais il a aussi eu une triple implication politique. Premièrement, il a permis d'interdire une série de manifestations, d'abord au moment de la Conférence sur le climat à Paris, ensuite contre la réforme du Code du travail, enfin contre les violences policières et même contre l'interdiction de manifester. Deuxièmement, il a fourni le contexte favorable au vote d'une loi inscrivant l'exception dans la législation ordinaire en accroissant le pouvoir des forces de l'ordre au détriment des juges et des droits des citoyens à travers une réforme de la procédure pénale que la police souhaitait depuis longtemps et que les circonstances tragiques des attentats ont légitimée. Troisièmement, il a donné libre cours aux interventions arbitraires et violentes des forces de l'ordre contre des mosquées, qui ont été vandalisées, et des domiciles de personnes musulmanes, qui ont été fortement endommagées, et aux contrôles d'identité dans les lieux publics ciblés sur les individus d'apparence arabe ou noire, avec pour résultat de 4000 perquisitions et de nombreuses interpellations, une seule affaire transmise au juge anti-terroriste. En somme, la proclamation de l'état d'urgence a été l'ultime manifestation de la politique de la peur que les gouvernements successifs de la France ont tenté d'imposer au détriment d'une politique de justice sociale.